



Ville de Trois-Pistoles
ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE 8 MAI 2023

Séance ordinaire sera tenue au lieu ordinaire des séances,
soit à l'Hôtel de Ville, sis au 5 rue Notre-Dame Est, le **8 mai 2023 à 19h30**

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Adoption du procès-verbal
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 avril 2023
- 4 - Finances
 - 4.1 - Approbation des déboursés du mois d'avril 2023
- 5 - Direction générale
 - 5.1 - Nomination d'un directeur général
 - 5.2 - Autorisations pour l'exercice de la fonction de directrice générale
 - 5.3 - Autorisation de signature – Institution financière, chèques et effets bancaires
- 6 - Règlements
 - 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement du « Règlement no 885 modifiant le règlement no 875 établissant la tarification du service des incendies »
 - 6.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement du « Règlement no 886 établissant la tarification de la location de la machinerie et des équipements et des services rendus par la Direction des travaux publics »
- 7 - Travaux publics
 - 7.1 - Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
 - 7.2 - Adjudication d'un contrat de gré à gré - Auscultation de chaussées
- 8 - Incendie et sécurité publique
 - 8.1 - Fin d'emploi d'un pompier volontaire
 - 8.2 - Acceptation d'une offre de service - Ramonage de cheminée pour la saison 2023
- 9 - Loisirs, communication et culture
 - 9.1 - Demande de soutien - Cercle des fermières de Trois-Pistoles
 - 9.2 - Demande de soutien - Club de gymnastique Les Gymnoss
- 10 - Autres sujets
 - 10.1 - Demande du Comité du bal des finissants
 - 10.2 - Autorisation de fermetures de rues
 - 10.3 - Demande de soutien - Fabrique Notre-Dame -des-Neiges
- 11 - Période de questions
- 12 - Levée de la séance

Catherine Fiset, LL.B.
Greffière